

**ÉTAT DE SITUATION DE L'IMMIGRATION
SUR LE TERRITOIRE DE L'ESTRIE**

PRÉSENTÉ À

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'ESTRIE

PAR

**RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON & CIE
SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION**

FÉVRIER 2010

TABLE DES MATIÈRES

1.	CONTEXTE DU MANDAT	1
2.	MÉTHODOLOGIE	2
2.1	PORTRAIT STATISTIQUE	2
2.2	INVENTAIRES DES POLITIQUES PUBLIQUES.....	3
2.3	INVENTAIRES DES INITIATIVES EN COURS	3
3.	PORTRAIT STATISTIQUE	4
3.1	POPULATION ESTRIENNE	4
3.1.1	<i>Population totale et selon le sexe</i>	4
3.1.2	<i>Population totale selon la citoyenneté</i>	6
3.1.3	<i>Population totale selon le statut d'immigrant</i>	7
3.2	POPULATION IMMIGRANTE	10
3.2.1	<i>Population immigrante totale en Estrie</i>	10
3.2.2	<i>Population immigrante en Estrie selon le sexe</i>	11
3.2.3	<i>Population immigrante selon le territoire estrien</i>	12
3.2.4	<i>Population immigrante selon la période d'immigration</i>	13
3.2.5	<i>Population immigrante selon le groupe d'âge</i>	15
3.2.6	<i>Population immigrante selon l'âge à l'immigration</i>	18
3.2.7	<i>Population immigrante selon le lieu de naissance</i>	19
3.2.8	<i>Population immigrante selon la catégorie</i>	22
3.2.9	<i>Population immigrante âgée de 15 ans et plus selon la scolarité</i>	23
3.2.10	<i>Proportion des immigrants actifs</i>	25
3.2.11	<i>Population immigrante selon la connaissance du français et de l'anglais lors de l'admission des immigrants en Estrie</i>	26
4.	INVENTAIRE ET DESCRIPTION DES POLITIQUES PUBLIQUES	27
4.1	L'ACCORD CANADA-QUÉBEC	27
4.1.1	Contexte	27
4.1.2	Généralités.....	27

4.1.3	Niveaux d'immigration	28
4.1.4	Réunification des familles	29
4.1.5	Réfugiés	29
4.1.6	Visiteurs.....	30
4.1.7	Accueil et intégration	30
4.1.8	Modalités de mise en œuvre de l'Accord	31
4.2	ÉNONCÉ DE POLITIQUE EN MATIÈRE D'IMMIGRATION ET D'INTÉGRATION PAR IMMIGRATION ET COMMUNAUTÉS CULTURELLES.....	32
4.2.1	Contexte	32
4.2.2	Objectifs	32
4.2.3	Orientations et axes d'intervention.....	33
4.3	PROGRAMMES DE SOUTIEN ET D'ORIENTATION OFFERTS PAR IMMIGRATION ET COMMUNAUTÉS CULTURELLES	34
4.3.1	Clientèle cible	34
4.3.2	Objectifs	34
4.3.3	Moyens mis en œuvre	34
4.4	PROGRAMME DE RÉGIONALISATION OFFERT PAR IMMIGRATION ET COMMUNAUTÉS CULTURELLES.....	35
4.4.1	Clientèle cible	35
4.4.2	Objectifs	35
4.4.3	Moyens mis en œuvre	35
4.5	POLITIQUE D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES PAR LA VILLE DE SHERBROOKE	36
4.5.1	Objectifs	36
4.5.2	Vision de la Ville de Sherbrooke en matière d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes.....	36
4.5.3	Mission de la Ville de Sherbrooke en matière d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes	36
4.5.4	Rôles de la Ville de Sherbrooke.....	37
4.5.5	Orientations et axes d'intervention.....	37
5.	INVENTAIRE ET DESCRIPTION DES INITIATIVES EN COURS	39
5.1	VILLE DE SHERBROOKE.....	39
5.2	PARTENARIAT GOUVERNEMENTAL.....	40
5.3	SERVICE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS (SANA).....	41



5.4	SERVICE D'AIDE AUX NÉO-CANADIENS (SANC)	44
5.5	ACTIONS INTERCULTURELLES DE DÉVELOPPEMENT ET D'ÉDUCATION (AIDE)	47
5.6	SOUTIEN AUX FAMILLES RÉFUGIÉES ET IMMIGRANTES DE L'ESTRIE (SAFRIE)	49
5.7	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE SHERBROOKE.....	50
5.8	FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉ CULTURELLES DE L'ESTRIE	51
5.9	THÉÂTRE DES PETITES LANTERNES	52



1. CONTEXTE DU MANDAT

La **CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'ESTRIE** (CRÉ de l'Estrie) est l'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec en matière de développement régional pour la région de l'Estrie. Elle est une organisation qui regroupe les principaux élus ainsi que des représentants socio-économiques de divers secteurs de la région.

Depuis octobre 2006, la région de l'Estrie dispose d'un plan quinquennal de développement de l'Estrie 2007 - 2012. Ce dernier comporte quatre axes de développement où chacun d'entre eux est appuyé par des orientations et des stratégies. L'organisation s'est également dotée d'une vision et de certains principes en vue de dépeindre l'Estrie comme une région innovatrice.

L'un de ces axes de développement est de miser sur le capital humain et l'immigration comme moteur de développement. Ensemble, différents intervenants du milieu ont rassemblé leurs efforts afin de maximiser les résultats qui doivent être atteints pour cet axe. Des objectifs ont été identifiés, dont un qui est celui d'établir un état de situation de l'immigration sur le territoire de la région de l'Estrie.

En regard de ce contexte, Raymond Chabot Grant Thornton a réalisé un document portant sur l'état de la situation de l'immigration sur le territoire de l'Estrie.

2. MÉTHODOLOGIE

2.1 Portrait statistique

Les données de cette étude proviennent des recensements de Statistique Canada¹ et du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, plus précisément de la Direction de la recherche et de l'analyse prospective.

En ce qui a trait aux données provenant de Statistique Canada, les recensements de 1996, 2001 et 2006 ont été utilisés afin de présenter des statistiques comparatives. En raison des fusions municipales qui ont été amorcées en 2000, un ajustement territorial a été effectué par Statistique Canada afin de rendre les recensements de 1996 et 2001 conformes au territoire reconnu par celui de 2006. Ainsi, les données peuvent être analysées avec cohérence et reflètent fidèlement l'évolution socio-économique de l'Estrie.

Certaines données collectées par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec ont été utilisées pour le portrait statistique. Ces données font référence aux immigrants admis au Québec et résidant dans la région administrative de l'Estrie² en janvier 2000³ et janvier 2009⁴.

¹ L'ensemble des données sont disponibles à la Conférence régionale des élus de l'Estrie (CRÉ).

² La région de résidence est une approximation basée sur les trois premiers caractères du code postal.

³ Caractéristiques des immigrants admis entre 1989 et 1998.

⁴ Caractéristiques des immigrants admis entre 1998 et 2007.

2.2 Inventaires des politiques publiques

Des recherches sur Internet ont été effectuées auprès des gouvernements fédéral et provincial ainsi qu'auprès de la Ville de Sherbrooke afin de colliger leurs politiques en matière d'attrait, d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes :

- ◆ <http://www2.parl.gc.ca>
- ◆ <http://www.micc.gouv.qc.ca>
- ◆ <http://www.ville.sherbrooke.qc.ca>

Des entrevues téléphoniques ont également été réalisées auprès des différentes MRC qui composent le territoire de l'Estrie. Toutefois, aucune des MRC ne disposent actuellement de politiques publiques.

2.3 Inventaires des initiatives en cours

Des entrevues téléphoniques ont été réalisées auprès de la Ville de Sherbrooke, des différentes MRC qui composent le territoire de l'Estrie ainsi que des organisations qui interviennent de façon spécifique auprès de la population immigrante. Les initiatives en cours et significatives ont été colligées⁵.

⁵ Puisqu'il existe une liste relativement exhaustive en Estrie, l'objectif de ce rapport est de présenter les initiatives les plus significatives en matière d'attrait, d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes.

3. PORTRAIT STATISTIQUE

3.1 Population estrienne

3.1.1 Population totale et selon le sexe

En 2006, on dénombre 293 955 personnes en Estrie, ce qui représente une hausse de 20 280 habitants ou 7,4 % depuis les 10 dernières années (recensement de 1996). La croissance démographique de l'Estrie se compare sensiblement à celle du Québec, déterminée à 5,5 % pour cette même période.

À l'exception de la MRC des Sources (-3,8 %), tous les autres territoires de l'Estrie ont connu une augmentation de leur population au cours de la décennie. La croissance de la population de la MRC de Memphrémagog est la plus significative puisqu'elle s'élève à 13,5 %. En termes de croissance, la ville de Sherbrooke occupe le deuxième rang avec une augmentation de 9,1 %.

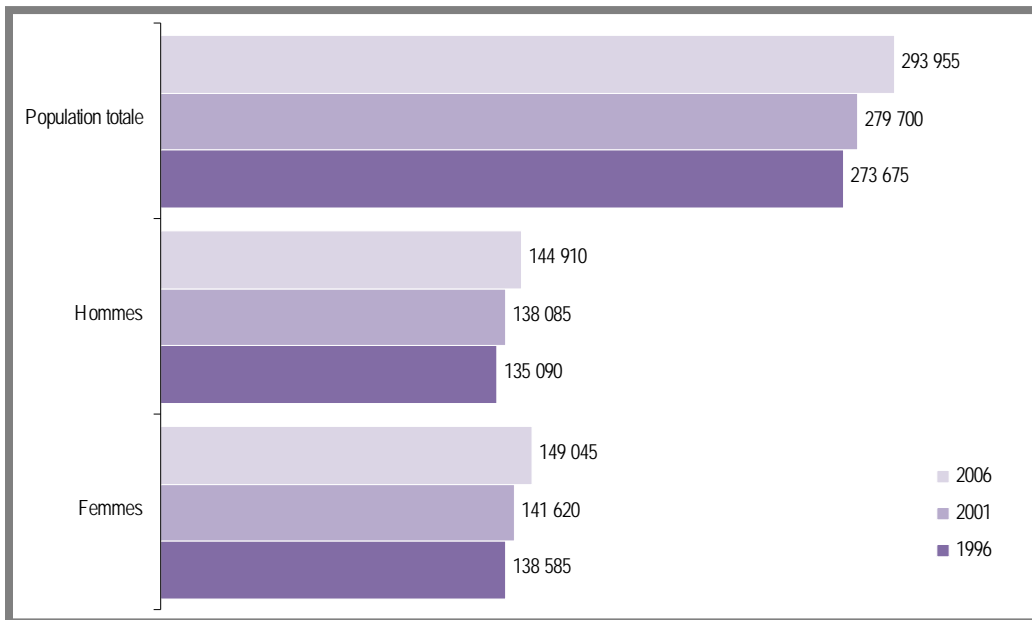
Tableau 3.1.1 - Population totale et selon le sexe en Estrie

Année		MRC de Coaticook	MRC du Granit	MRC du Haut-Saint-François	MRC de Memphrémagog	MRC des Sources	MRC du Val-Saint-François	Ville de Sherbrooke	Total Estrie hors Sherbrooke	Estrie	Québec
2006	n=	18 125	22 125	21 465	44 745	14 140	28 760	144 595	149 360	293 955	7 435 905
Homme	%	50,5	51,1	51,1	49,1	50,0	50,7	48,3	50,2	49,3	49,0
Femme	%	49,6	48,9	48,9	50,9	50,0	49,3	51,7	49,8	50,7	51,0
2001	n=	18 030	21 400	21 020	41 710	14 230	27 895	135 420	144 285	279 700	7 125 580
Homme	%	50,4	51,1	51,0	49,6	49,8	50,9	48,3	50,4	49,4	49,0
Femme	%	49,6	48,9	49,0	50,4	50,2	49,1	51,7	49,6	50,6	51,0
1996	n=	17 630	20 870	20 860	39 430	14 700	27 705	132 480	141 195	273 675	7 045 085
Homme	%	50,3	51,2	51,6	49,6	49,6	50,8	48,2	50,5	49,4	49,1
Femme	%	49,7	48,8	48,4	50,3	50,4	49,2	51,8	49,5	50,6	50,9

Source : Statistique Canada, Recensements 1996, 2001 et 2006.

En ce qui a trait à la répartition des sexes en Estrie, les hommes sont au nombre de 144 910 (49,3 %) et les femmes au nombre de 149 045 (50,7 %). Ces proportions sont similaires à celles du Québec ainsi qu'aux autres MRC de la région de l'Estrie, et ce, depuis les 5 et 10 dernières années.

Figure 3.1.1 - Population totale et selon le sexe en Estrie



Source : Statistique Canada, Recensements 1996, 2001 et 2006.

3.1.2 Population totale selon la citoyenneté⁶

La proportion de la population qui dispose de leur citoyenneté canadienne en Estrie se chiffre à 97,9 %. Plus précisément, on observe que cette proportion s'établit à 96,5 % à Sherbrooke alors qu'elle oscille autour de 99 % pour les autres MRC en Estrie. Le portrait de Sherbrooke en matière de citoyenneté se compare à celui du Québec.

Quant aux Sherbrookoïses qui ne sont pas des citoyens canadiens⁷ (3,5 %), ils représentent sensiblement la même proportion que celle du Québec (3,8 %). En ce qui concerne les autres territoires, la proportion est de moins de 1 % pour la quasi-totalité des MRC, à l'exception de Memphrémagog (1,3 %). Les proportions demeurent relativement stables pour les MRC mais augmentent légèrement à Sherbrooke tout comme au Québec.

Tableau 3.1.2 - Population totale selon la citoyenneté

Année		MRC de Coaticook	MRC du Granit	MRC du Haut-Saint-François	MRC de Memphrémagog	MRC des Sources	MRC du Val-Saint-François	Ville de Sherbrooke	Total Estrie hors Sherbrooke	Estrie	Québec
2006	n=	18 125	22 125	21 465	44 745	14 145	28 765	144 595	149 370	293 955	7 435 900
Citoyens canadiens	%	99,3	99,4	99,2	98,7	99,4	99,6	96,5	99,2	97,9	96,2
Ne sont pas des citoyens canadiens	%	0,7	0,6	0,8	1,3	0,6	0,4	3,5	0,8	2,1	3,8
2001	n=	18 025	21 400	21 020	41 715	14 230	27 890	135 415	144 280	279 700	7 125 580
Citoyens canadiens	%	99,5	99,3	99,5	98,8	99,3	99,4	97,8	99,3	98,5	97,1
Ne sont pas des citoyens canadiens	%	0,6	0,7	0,5	1,2	0,6	0,6	2,2	0,7	1,5	2,9
1996	n=	17 635	20 865	20 860	39 425	14 700	27 705	132 480	141 190	273 675	7 045 085
Citoyens canadiens	%	99,0	99,4	99,4	98,6	99,6	99,4	97,9	99,2	98,6	97,1
Ne sont pas des citoyens canadiens	%	1,0	0,6	0,6	1,4	0,3	0,6	2,1	0,8	1,4	2,9

Source : Statistique Canada, Recensements 1996, 2001 et 2006.

⁶ Statut légal de citoyenneté.

⁷ Comprend les apatrides. Avant le Recensement de 2006, cette catégorie s'appelait « Citoyens d'autres pays ». Toutefois, le contenu de la catégorie demeure inchangé en 2006 par rapport aux recensements précédents.

3.1.3 Population totale selon le statut d'immigrant

Partout en Estrie, les personnes non immigrantes⁸ représentent la quasi-totalité de la population (95,0 %). Au Québec, cette proportion s'établit à 87,9 %. C'est à Sherbrooke que la proportion est la moins élevée (93,0 %).

La part de la population immigrante⁹ s'avère donc être plus élevée à Sherbrooke que dans les autres MRC. Toutefois, les MRC de Memphrémagog (4,8 %) et de Coaticook (3,4 %) arrivent respectivement aux 2^e et 3^e rangs. Depuis les 10 dernières années, la proportion de cette population immigrante a connu une légère hausse partout sur le territoire estrien. L'augmentation la plus élevée est observée à Sherbrooke (+1,9 point de %).

Tant à Sherbrooke qu'au sein des autres MRC, les résidents non permanents¹⁰ représentent moins de 1 % de la population, et ce, pour les trois années de recensement.

⁸ Les non-immigrants sont des personnes qui sont citoyens canadiens de naissance. Bien que la plupart des citoyens canadiens de naissance soient nés au Canada, un petit nombre d'entre eux sont nés à l'extérieur du Canada de parents canadiens.

⁹ Les immigrants sont des personnes qui sont, ou qui ont déjà été, des immigrants reçus au Canada. Un immigrant reçu est une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence. Certains immigrants résident au Canada depuis un certain nombre d'années, alors que d'autres sont arrivés récemment. La plupart des immigrants sont nés à l'extérieur du Canada, mais un petit nombre d'entre eux sont nés au Canada. Comprend les immigrants arrivés au Canada avant le jour du recensement, le 16 mai 2006.

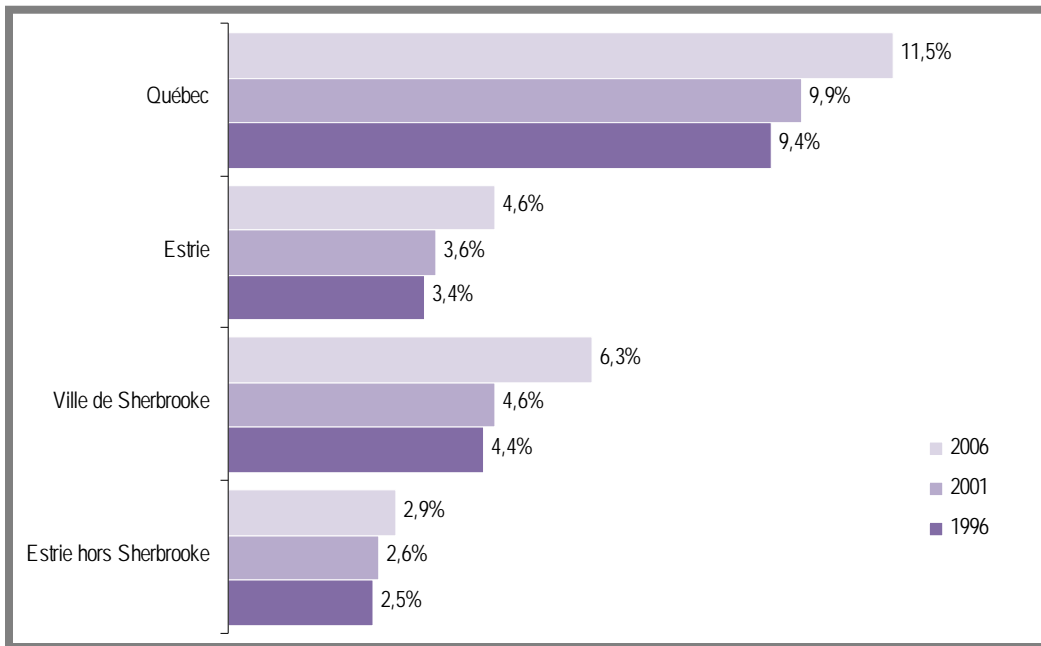
¹⁰ Les résidents non permanents sont des personnes d'un autre pays qui, au moment du recensement, étaient titulaires d'un permis de travail ou d'un permis d'études, ou qui revendiquaient le statut de réfugié, ainsi que les membres de leur famille vivant avec elles au Canada.

Tableau 3.1.3 – Population totale selon le statut d'immigrant

Année		MRC de Coaticook	MRC du Granit	MRC du Haut-Saint-François	MRC de Memphrémagog	MRC des Sources	MRC du Val-Saint-François	Ville de Sherbrooke	Total Estrie hors Sherbrooke	Estrie	Québec
2006	n=	18 125	22 125	21 465	44 745	14 145	28 760	144 595	149 365	293 955	7 435 905
Population non immigrante	%	96,6	98,1	97,7	94,9	98,4	98,2	93,0	96,9	95,0	87,9
Née dans la province de résidence	%	94,6	97,0	95,9	92,0	97,0	96,7	90,7	95,0	92,9	84,0
Née à l'extérieur de la province de résidence	%	1,9	1,0	1,8	2,9	1,4	1,5	2,2	2,0	2,1	3,9
Population immigrante	%	3,4	1,9	2,2	4,8	1,3	1,8	6,3	2,9	4,6	11,5
Résident non permanent	%	0,0	0,0	0,1	0,3	0,2	0,0	0,7	0,1	0,4	0,7
2001	n=	18 030	21 400	21 020	41 710	14 230	27 895	135 420	144 275	279 700	7 125 580
Population non immigrante	%	97,2	98,4	97,9	95,6	98,5	98,1	94,8	97,3	96,1	89,5
Née dans la province de résidence	%	95,7	97,4	95,9	92,2	97,1	96,9	92,9	95,4	94,1	85,9
Née à l'extérieur de la province de résidence	%	1,6	1,1	1,9	3,4	1,4	1,1	1,9	2,0	1,9	3,6
Population immigrante	%	2,7	1,4	2,1	4,2	1,5	1,7	4,6	2,6	3,6	9,9
Résident non permanent	%	0,0	0,2	0,0	0,2	0,0	0,2	0,6	0,1	0,4	0,6
1996	n=	17 630	20 865	20 860	39 430	14 700	27 705	132 480	141 190	273 675	7 045 085
Population non immigrante	%	96,8	98,5	98,4	95,2	98,6	98,2	95,2	97,3	96,3	90,0
Née dans la province de résidence	%	95,2	97,8	96,5	92,0	97,4	96,8	93,1	95,4	94,3	86,2
Née à l'extérieur de la province de résidence	%	1,7	0,7	1,9	3,3	1,2	1,4	2,0	1,9	2,0	3,8
Population immigrante	%	3,0	1,3	1,6	4,5	1,3	1,6	4,4	2,5	3,4	9,4
Résident non permanent	%	0,2	0,1	0,0	0,2	0,1	0,2	0,4	0,2	0,3	0,6

Source : Statistique Canada, Recensements 1996, 2001 et 2006

Figure 3.1.3 – Population immigrante



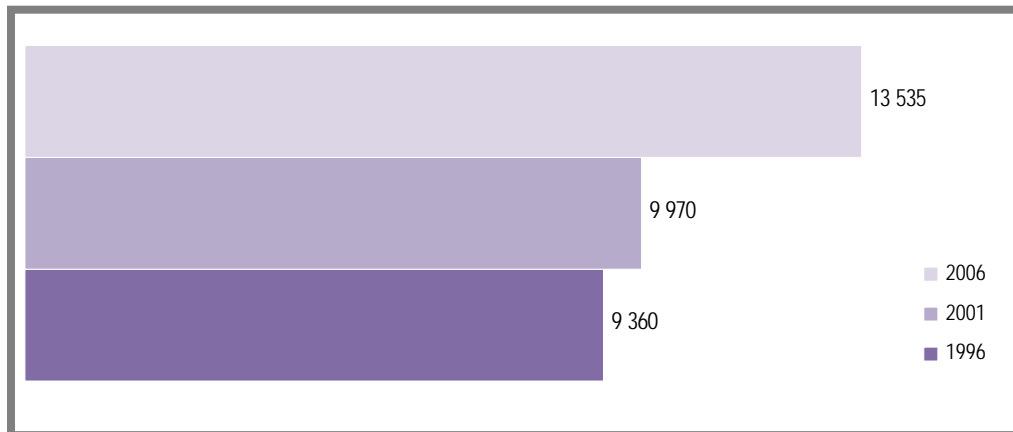
Source : Statistique Canada, Recensements 1996, 2001 et 2006.

3.2 Population immigrante

3.2.1 Population immigrante totale en Estrie

En 2006 en Estrie, la proportion de 4,6 % de la population immigrante représente 13 535 personnes dont 9 155 à Sherbrooke. Au cours des 10 dernières années, c'est 4 175 personnes immigrantes qui se sont ajoutées sur le territoire estrien (+44,6 %).

Figure 3.2.1 – Population immigrante totale en Estrie

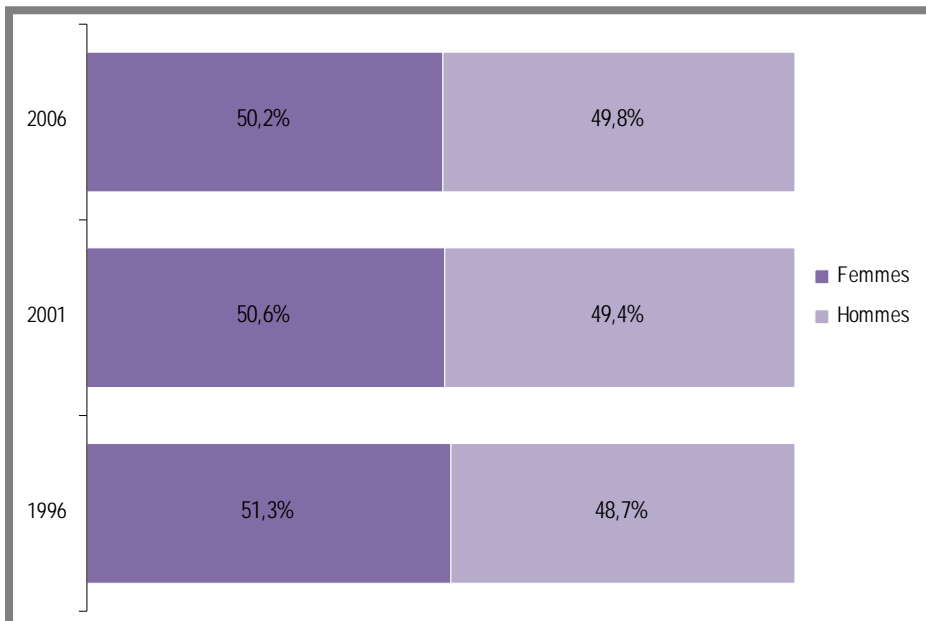


Source : Statistique Canada, Recensements 1996, 2001 et 2006. Données territoriales non ajustées.

3.2.2 Population immigrante en Estrie selon le sexe

Le portrait de la population immigrante selon le sexe des individus est demeuré inchangé puisque les hommes et les femmes occupent des proportions quasi équivalentes.

Figure 3.2.2 – Population immigrante selon le sexe

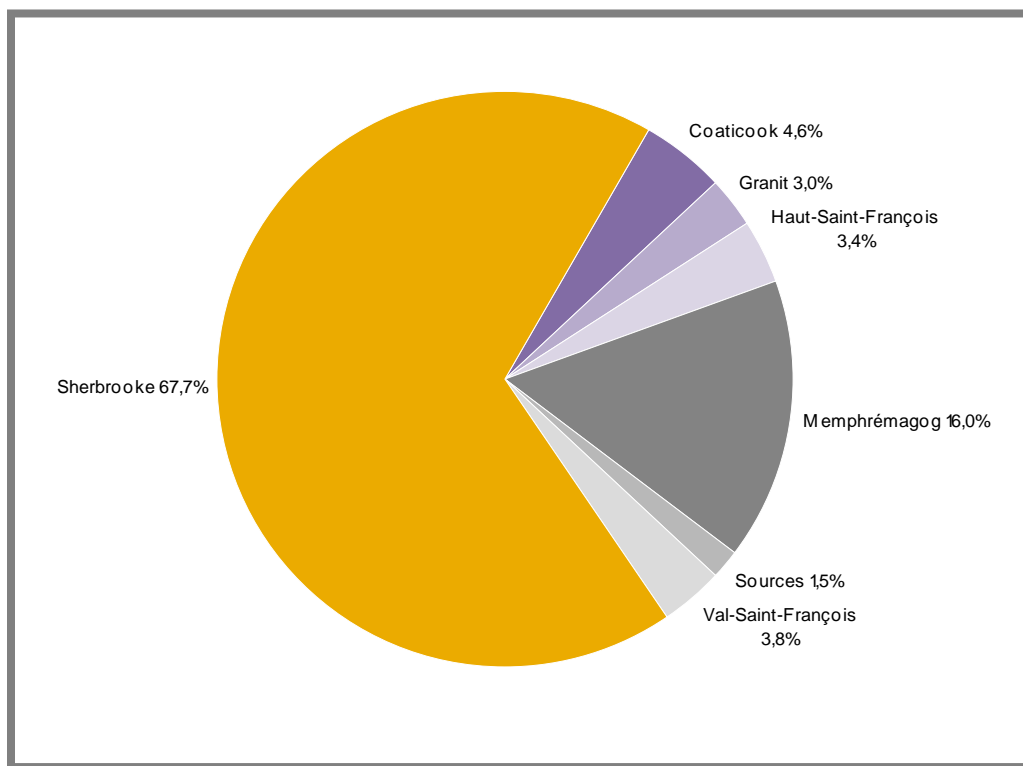


Source : Statistique Canada, Recensements 1996, 2001 et 2006. Données territoriales non ajustées.

3.2.3 Population immigrante selon le territoire estrien

Des 13 525 personnes immigrantes en Estrie, Sherbrooke occupe le premier rang en termes de représentation. En effet, 67,7 % d'entre elles (9 155 personnes) demeurent sur ce territoire. Vient en deuxième position, la MRC de Memphrémagog, avec une proportion de 16,0 % (2 170 personnes). C'est sur le territoire de la MRC des Sources qu'on retrouve la plus petite proportion de personnes immigrantes (1,5 % ou 190 personnes).

Figure 3.2.3 – Population immigrante selon le territoire estrien en 2006

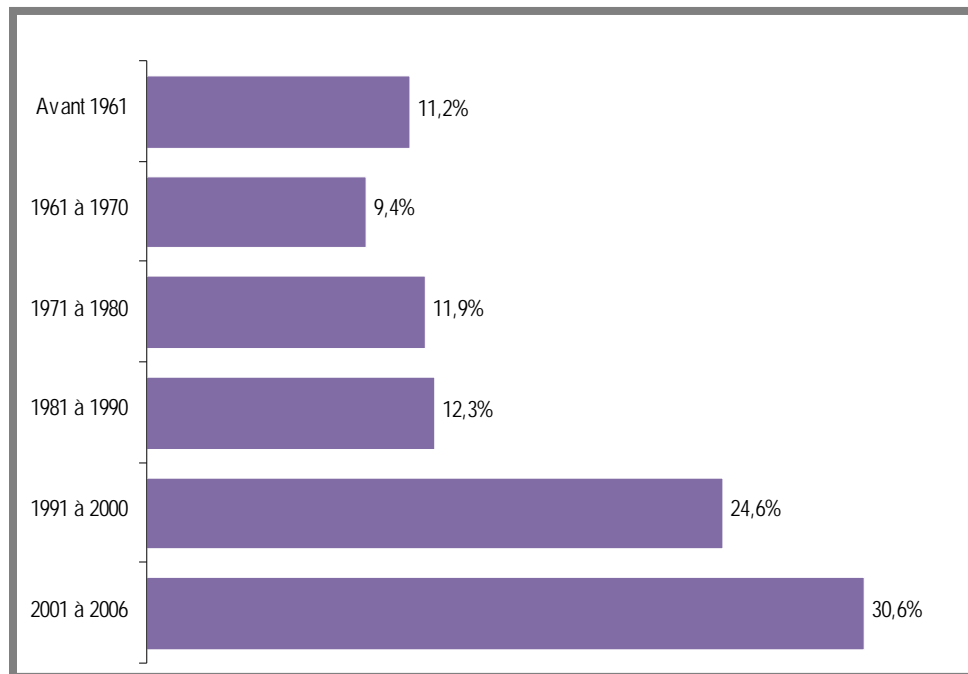


Source : Statistique Canada, Recensement 2006. Données territoriales ajustées.

3.2.4 Population immigrante selon la période d'immigration¹¹

On observe une proportion de 30,6 % de la population immigrante qui a immigré entre 2001 et 2006¹², une donnée supérieure à celle du Québec (22,8%). C'est à Sherbrooke qu'on observe la plus grande proportion (39,5 %) alors que celles des MRC de Coaticook (4,8 %), du Val-Saint-François (4,8 %) et des Sources (7,7 %) sont les moins élevées.

Figure 3.2.4 - Population immigrante totale selon la période d'immigration en Estrie en 2006



Source : Statistique Canada, Recensement 2006.

¹¹ Tranches d'années établies d'après les réponses à la question sur l'année d'immigration. Par année d'immigration, on entend l'année au cours de laquelle la personne a obtenu le statut d'immigrant reçu pour la première fois. Un immigrant reçu est une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence.

¹² Comprend les immigrants arrivés au Canada avant le jour du recensement, le 16 mai 2006.

Tableau 3.2.4 - Population immigrante totale selon la période d'immigration

Année		MRC de Coaticook	MRC du Granit	MRC du Haut-Saint-François	MRC de Memphrémagog	MRC des Sources	MRC du Val-Saint-François	Ville de Sherbrooke	Total Estrie hors Sherbrooke	Estrie	Québec
2006	n=	620	415	465	2 170	195	520	9 160	4 385	13 530	851 555
Avant 1961	%	21,8	12,0	12,9	30,2	17,9	14,4	5,5	23,0	11,2	10,0
1961 à 1970	%	13,7	2,4	9,7	17,3	5,1	12,5	7,4	13,5	9,4	11,3
1971 à 1980	%	33,1	19,3	19,4	17,5	25,6	21,2	7,6	20,9	11,9	13,7
1981 à 1990	%	12,9	13,3	22,6	8,8	7,7	21,2	12,1	12,7	12,3	16,6
1991 à 2000	%	13,7	31,3	14,0	13,6	35,9	25,0	27,9	17,7	24,6	25,7
1991 à 1995	%	6,5	12,0	5,4	5,3	23,1	8,7	12,1	7,3	10,6	12,9
1996 à 2000	%	7,3	19,3	8,6	8,3	12,8	16,3	15,8	10,4	14,0	12,8
2001 à 2006	%	4,8	20,5	19,4	12,7	7,7	4,8	39,5	11,9	30,6	22,8
2001	n=	495	290	440	1 755	215	490	6 295	3 685	9 965	706 965
Avant 1961	%	15,2	8,6	20,5	28,5	25,6	21,4	7,5	23,1	13,2	13,5
1961 à 1970	%	8,1	3,4	17,0	22,2	4,7	14,3	8,9	16,1	11,6	14,4
1971 à 1980	%	20,2	24,1	23,9	22,2	27,9	18,4	14,1	22,1	17,2	17,1
1981 à 1990	%	27,3	36,2	26,1	10,8	16,3	18,4	16,9	18,2	17,3	20,4
1991 à 1995	%	13,1	12,1	6,8	7,7	9,3	14,3	21,0	9,6	16,8	16,0
1996 à 2001	%	17,2	17,2	5,7	8,8	14,0	13,3	31,5	11,1	23,9	18,6
1996	n=	530	275	330	1 780	195	450	5 830	3 560	9 390	664 495
Avant 1961	%	17,0	3,6	25,8	33,7	10,3	26,7	11,4	26,0	16,9	17,1
1961 à 1970	%	9,4	14,5	13,6	21,1	20,5	36,7	12,3	20,1	15,3	16,5
1971 à 1980	%	28,3	16,4	28,8	22,2	38,5	13,3	17,1	23,0	19,2	19,9
1981 à 1990	%	31,1	41,8	15,2	11,5	17,9	10,0	24,9	17,3	22,0	23,8
1991 à 1996	%	14,2	21,8	16,7	11,5	10,3	14,4	34,4	13,5	26,5	22,7

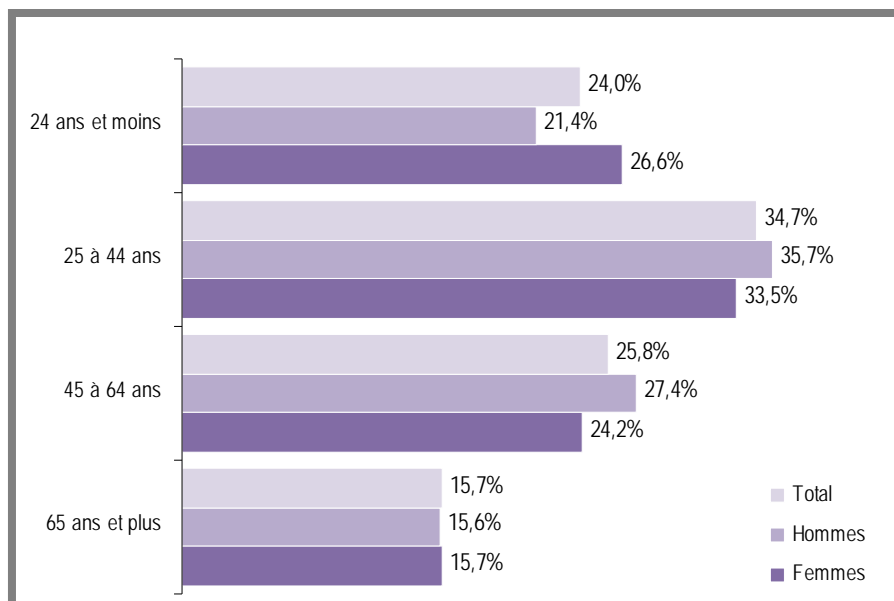
Source : Statistique Canada, Recensements 1996, 2001 et 2006

3.2.5 Population immigrante selon le groupe d'âge

En termes de groupe d'âge, les hommes sont un peu plus représentés dans la catégorie des 25 à 64 ans : 63,1 % contre 57,7 % pour les femmes. En effet, ces dernières sont un peu plus nombreuses dans le groupe des 24 ans et moins (26,6 %) comparativement aux hommes (21,4 %).

Depuis les 10 dernières années, les 65 ans et plus ont légèrement diminué (16,6 % en 1996 passant à 15,7 % en 2006) pour faire place au groupe des 24 ans et moins (22,5 % en 1996 passant à 24,0 % en 2006). Ce portrait se reflète plus particulièrement chez les femmes.

Figure 3.2.5 – Groupe d'âge des immigrants en Estrie en 2006



Source : Statistique Canada, Recensements 1996, 2001 et 2006. Compilations spéciales du MICC.

Tableau 3.2.5A – Groupe d'âge des immigrants en Estrie selon le sexe

Années		Total	Hommes	Femmes
2006		n= 13 535	6 745	6 790
0 à 14 ans	%	13,1	11,6	14,7
15 à 24 ans	%	10,9	9,8	11,9
25 à 34 ans	%	14,7	14,5	14,8
35 à 44 ans	%	20,0	21,2	18,7
45 à 64 ans	%	25,8	27,4	24,2
65 ans et plus	%	15,7	15,6	15,7
2001		n= 9970	4930	5040
0 à 14 ans	%	12,5	11,8	13,1
15 à 24 ans	%	10,1	10,3	9,7
25 à 34 ans	%	15,4	16,7	14,0
35 à 44 ans	%	20,3	19,9	20,7
45 à 64 ans	%	25,9	27,7	24,0
65 ans et plus	%	15,8	13,5	18,2
1996		n= 9360	4805	4555
0 à 14 ans	%	10,7	10,3	11,2
15 à 24 ans	%	11,8	10,6	12,8
25 à 34 ans	%	17,0	18,0	16,0
35 à 44 ans	%	18,6	19,0	18,1
45 à 64 ans	%	25,3	26,8	23,6
65 ans et plus	%	16,6	15,2	18,2

Source : Statistique Canada, Recensements 1996, 2001 et 2006. Compilations spéciales du MICC.

En ce qui a trait au territoire, on observe que la population immigrante âgée de 24 ans et moins est plus représentée à Sherbrooke (46,6 %) que dans les autres MRC en Estrie (40,4 %). À l'opposé, ces dernières comprennent un plus grand nombre de personnes âgées entre 25 et 64 ans (57,8 %) comparativement à Sherbrooke (52,6 %).

En Estrie, le portrait a relativement peu changé à Sherbrooke depuis les 10 dernières années. Toutefois, les MRC ont connu une augmentation de leur population immigrante dans la catégorie des 25 à 64 ans (+6,4 points de %) contrairement aux 24 ans et moins (-6,0 points de %).

Tableau 3.2.5B – Groupe d'âge des immigrants selon le territoire

Année		Sherbrooke	Total Estrie hors Sherbrooke	Estrie
2009	n=	4 925	865	5 790
0 à 14 ans	%	31,4	30,6	31,3
15 à 24 ans	%	15,2	9,8	14,4
25 à 34 ans	%	27,9	24,3	27,4
35 à 44 ans	%	17,9	20,8	18,3
45 à 64 ans	%	6,8	12,7	7,7
65 ans et plus	%	0,8	1,7	0,9
2000	n=	2 660	690	3 350
0 à 14 ans	%	29,7	37,0	31,2
15 à 24 ans	%	16,5	9,4	15,1
25 à 34 ans	%	30,5	26,1	29,6
35 à 44 ans	%	16,0	15,2	15,8
45 à 64 ans	%	6,2	10,1	7,0
65 ans et plus	%	1,1	2,2	1,3

Source : Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Direction de la recherche et de l'analyse prospective.

3.2.6 Population immigrante selon l'âge à l'immigration¹³

En 2006, près de la moitié (46,4 %) des personnes immigrantes en Estrie avait 25 ans et plus à son arrivée alors qu'au Québec cette proportion s'établit à 52,8 %. Au cours des cinq dernières années, ces proportions ont diminué pour faire place à une proportion un peu plus élevée des 5 à 24 ans.

La ville de Sherbrooke comprend un nombre plus élevé de personnes immigrantes arrivées à l'âge de 25 ans et plus (48,3 %) comparativement aux autres MRC, à l'exception de celles du Haut-Saint-François (52,7 %) et du Granit (50,0 %).

Tableau 3.2.6 - Population immigrante totale selon l'âge à l'immigration

Année		MRC de Coaticook	MRC du Granit	MRC du Haut-Saint-François	MRC de Memphrémagog	MRC des Sources	MRC du Val-Saint-François	Ville de Sherbrooke	Total Estrie hors Sherbrooke	Estrie	Québec
2006	n=	620	410	465	2 170	190	520	9 155	4 375	13 530	851 560
0 à 4 ans	%	26,6	28,0	16,1	18,7	13,2	19,2	16,4	20,2	17,6	9,0
5 à 24 ans	%	41,1	23,2	31,2	40,6	39,5	37,5	35,3	37,6	36,0	38,1
25 ans et plus	%	33,9	50,0	52,7	41,0	47,4	43,3	48,3	42,6	46,4	52,8
2001	n=	495	290	440	1 755	210	490	6 290	3 680	9 965	706 970
0 à 4 ans	%	22,2	22,4	18,2	20,8	14,3	20,4	16,7	20,4	18,2	9,5
5 à 24 ans	%	33,3	29,3	20,5	22,5	26,2	21,4	24,6	24,3	24,6	26,1
25 ans et plus	%	45,5	48,3	61,4	56,4	57,1	56,1	58,7	54,9	57,3	64,3
1996	n=	525	275	330	1 785	195	450	5 830	3 560	9 385	664 495
0 à 4 ans	%	20,0	25,5	18,2	19,0	30,8	10,0	14,6	19,1	16,2	9,6
5 à 24 ans	%	28,6	32,7	25,8	27,7	17,9	14,4	26,4	25,8	26,2	26,5
25 ans et plus	%	52,4	43,6	57,6	52,9	51,3	76,7	59,0	55,5	57,7	63,9

Source : Statistique Canada, Recensements 1996, 2001 et 2006

¹³ Âge du recensé lorsqu'il a obtenu pour la première fois le statut d'immigrant reçu. Un immigrant reçu est une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence.

3.2.7 Population immigrante¹⁴ selon le lieu de naissance¹⁵

En Estrie en 2006, c'est 4 personnes immigrantes sur 10 qui sont nées en Europe (38,8 %). Il s'agit d'une diminution de 4,6 points de % par rapport à 1996. Toutefois, c'est à Sherbrooke (34,0 %) et dans la MRC de Coaticook (35,5 %) qu'on retrouve le moins de personnes qui proviennent de l'Europe comparativement aux autres MRC, notamment dans la MRC du Haut-Saint-François où la proportion d'Européens s'établit à 59,1 %.

En termes de lieu de naissance, le portrait diffère entre Sherbrooke et les autres MRC. En effet, on retrouve à Sherbrooke davantage de personnes immigrantes dont leur lieu de naissance est l'Afrique (20,1 %), l'Amérique Centrale et du Sud (19,8 %) ainsi que l'Asie et le Moyen-Orient (14,4 %). Dans les autres MRC, on compte un plus grand nombre de personnes immigrantes qui proviennent des États-Unis, notamment les MRC de Coaticook (42,7 %) et de Memphrémagog (35,0 %).

Depuis les 10 dernières années, le portrait a quelque peu changé au sein des MRC. En fait, le nombre de personnes en provenance de l'Europe augmente et celui en provenance des États-Unis diminue. À Sherbrooke, depuis les 10 dernières années, on observe une augmentation de la proportion des personnes immigrantes nées en Afrique (de 9,6 % à 20,1 %) ainsi qu'une diminution de la proportion des personnes en provenance des États-Unis (de 15,4 % à 8,2 %) et de l'Europe (de 41,9 % à 34,0 %).

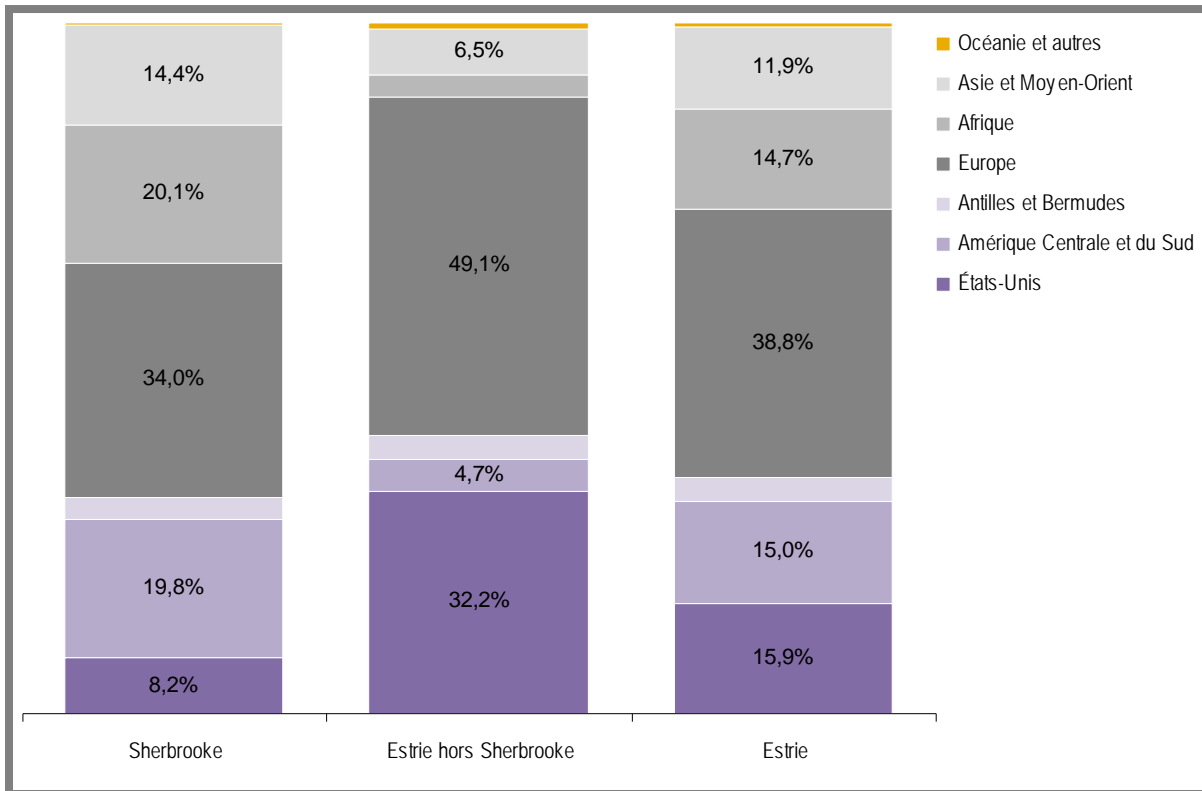
Les personnes immigrantes qui sont nées dans les Antilles et Bermudes ainsi qu'en Océanie et autres¹⁶ représentent des proportions relativement faibles, à l'exception des MRC des Sources (Océanie et autres : 7,9 %) et de Coaticook (Antilles et Bermudes : 7,3 %).

¹⁴ Les immigrants sont des personnes qui sont, ou qui ont déjà été, des immigrants reçus au Canada. Un immigrant reçu est une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence. Certains immigrants résident au Canada depuis un certain nombre d'années, alors que d'autres sont arrivés récemment. La plupart des immigrants sont nés à l'extérieur du Canada, mais un petit nombre d'entre eux sont nés au Canada. Comprend les immigrants arrivés au Canada avant le jour de recensement, le 16 mai 2006.

¹⁵ Dans le présent produit, les nouveaux immigrants sont les immigrants qui sont arrivés au Canada entre le 1er janvier 2001 et le jour de recensement, le 16 mai.

¹⁶ La catégorie « Autres » comprend le Groenland, Saint-Pierre-et-Miquelon, la catégorie « Autre pays ».

Figure 3.2.7 – Population immigrante totale selon le lieu de naissance en 2006



Source : Statistique Canada, Recensements 1996, 2001 et 2006

Tableau 3.2.7 – Population immigrante totale selon le lieu de naissance

Année		MRC de Coaticook	MRC du Granit	MRC du Haut-Saint-François	MRC de Memphrémagog	MRC des Sources	MRC du Val-Saint-François	Ville de Sherbrooke	Total Estrie hors Sherbrooke	Estrie	Québec
2006	n=	620	410	465	2 170	190	520	9 155	4 375	13 530	851 560
États-Unis	%	42,7	29,3	21,5	35,0	26,3	22,1	8,2	32,2	15,9	3,1
Amérique Centrale et du Sud	%	8,1	8,5	4,3	3,5	5,3	2,9	19,8	4,7	15,0	9,2
Antilles et Bermudes	%	7,3	3,7	3,2	1,6	0,0	7,7	3,2	3,4	3,3	9,5
Europe	%	35,5	47,6	59,1	50,5	52,6	51,0	34,0	49,1	38,8	36,0
Afrique	%	1,6	7,3	2,2	2,5	0,0	6,7	20,1	3,2	14,7	14,6
Asie et Moyen-Orient	%	4,0	2,4	9,7	6,7	5,3	9,6	14,4	6,5	11,9	27,4
Océanie et autres	%	1,6	2,4	0,0	0,5	7,9	0,0	0,3	1,0	0,5	0,3
1996	n=	525	275	330	1 780	195	450	5 825	3 555	9 390	664 495
États-Unis	%	50,5	50,9	37,9	41,9	23,1	24,4	15,4	40,2	24,8	4,1
Amérique Centrale et du Sud	%	1,9	0,0	4,5	4,5	5,1	2,2	16,1	3,5	11,3	7,4
Antilles et Bermudes	%	2,9	3,6	3,0	0,8	0,0	0,0	2,9	1,4	2,3	10,1
Europe	%	35,2	32,7	51,5	47,5	46,2	56,7	41,9	46,0	43,4	43,4
Afrique	%	1,9	0,0	3,0	2,0	5,1	7,8	9,6	2,8	7,0	9,4
Asie et Moyen-Orient	%	3,8	12,7	0,0	2,8	20,5	6,7	13,9	4,9	10,6	25,3
Océanie et autres	%	1,9	0,0	0,0	0,6	7,7	0,0	0,3	1,0	0,6	0,3

Source : Statistique Canada, Recensements 1996, 2001 et 2006

3.2.8 Population immigrante selon la catégorie

En termes de catégorie d'immigrants, le portrait de la ville de Sherbrooke et des autres MRC est très différent. En effet, la moitié de la population immigrante à Sherbrooke en 2009 est composée de réfugiés¹⁷ (49,0 %) alors qu'au sein des autres MRC elle représente une proportion de 8,6 %.

Les individus regroupés dans la catégorie « immigration économique »¹⁸ représentent la principale catégorie des immigrants des MRC de l'Estrie (52,3 % comparativement à 37,8 % pour Sherbrooke), suivis des personnes faisant partie du « regroupement familial¹⁹ » (38,5 % comparativement à 12,2 % pour Sherbrooke).

Tableau 3.2.8 – Catégorie des immigrants

Année		Sherbrooke	Total Estrie hors Sherbrooke	Estrie
2009	n=	4 935	870	5 805
Immigration économique	%	37,8	52,3	40,0
Regroupement familial	%	12,2	38,5	16,1
Réfugiés	%	49,0	8,6	43,0
Autres immigrants	%	1,0	0,6	0,9
2000	n=	2 690	655	3 345
Immigration économique	%	21,6	43,5	25,9
Regroupement familial	%	21,2	45,0	25,9
Réfugiés	%	57,2	11,5	48,3

Source : Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Direction de la recherche et de l'analyse prospective.

¹⁷ Personne se trouvant hors de son pays et qui craint, avec raison, d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social ou de ses opinions politiques.

¹⁸ La catégorie de l'immigration économique comprend : les travailleurs (aussi appelés travailleurs qualifiés), les travailleurs autonomes, les entrepreneurs et les investisseurs.

¹⁹ La catégorie du regroupement familial comprend le parrainé. Par rapport au parrain, le parrainé est principalement l'époux, le conjoint ou le partenaire conjugal et âgé d'au moins 16 ans, l'enfant à charge ou l'enfant adopté, le père, la mère, le grand-père ou la grand-mère.

3.2.9 Population immigrante âgée de 15 ans et plus selon la scolarité

À Sherbrooke (51,6 %) tout comme dans les autres MRC de l'Estrie (49,6 %), la moitié de la population immigrante âgée de 15 ans et plus possède 14 ans et plus de scolarité en 2006. On observe une proportion plus élevée à Sherbrooke (31,6 %) que dans les autres MRC (24,0 %) de personnes immigrantes qui possèdent 11 ans et moins de scolarité.

Au cours des 10 dernières années, la proportion de la population immigrante estrienne qui détient 14 ans et plus de scolarité a augmenté (+10,8 points de %). Cette augmentation est un peu plus grande dans les MRC de la région (+ 12,9 points de %) qu'à Sherbrooke (10,2 points de %).

Tableau 3.2.9A – Scolarité des immigrants âgés de 15 ans et plus²⁰

Année		Sherbrooke	Total Estrie hors Sherbrooke	Estrie
2009	n=	3 180	585	3 765
0 à 6 années	%	6,6	2,6	6,0
7 à 11 années	%	25,0	21,4	24,4
12 à 13 années	%	16,8	26,5	18,3
14 à 16 années	%	24,1	28,2	24,7
17 années et plus	%	27,5	21,4	26,6
2000	n=	1 910	435	2 345
0 à 6 années	%	8,1	1,1	6,8
7 à 11 années	%	26,4	35,6	28,1
12 à 13 années	%	24,1	26,4	24,5
14 à 16 années	%	23,6	24,1	23,7
17 années et plus	%	17,8	12,6	16,8

Source : Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Direction de la recherche et de l'analyse prospective.

²⁰ Scolarité déclarée lors de l'admission.

Toujours en termes de scolarité, en Estrie en 2009, on observe que les hommes (54,9 %) sont plus nombreux que les femmes (47,2 %) à posséder une scolarité de 14 années et plus. Depuis les 10 dernières années, ces proportions ont connu une augmentation tant pour les hommes (+11,2 points de %) que pour les femmes (+11,9 points de %).

Tableau 3.2.9B – Scolarité des immigrants âgés de 15 ans et plus²¹

Années		Total	Hommes	Femmes
2009		n= 3 775	1 985	1 790
0 à 6 années	%	6,0	5,3	6,7
7 à 11 années	%	24,6	22,9	26,5
12 à 13 années	%	18,1	16,9	19,6
14 à 16 années	%	24,8	22,9	26,8
17 années et plus	%	26,5	32,0	20,4
2000		n= 2 295	1 190	1 105
0 à 6 années	%	7,2	6,7	7,7
7 à 11 années	%	28,5	27,3	29,9
12 à 13 années	%	24,6	22,3	27,1
14 à 16 années	%	23,5	22,7	24,4
17 années et plus	%	16,1	21,0	10,9

Source : Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Direction de la recherche et de l'analyse prospective.

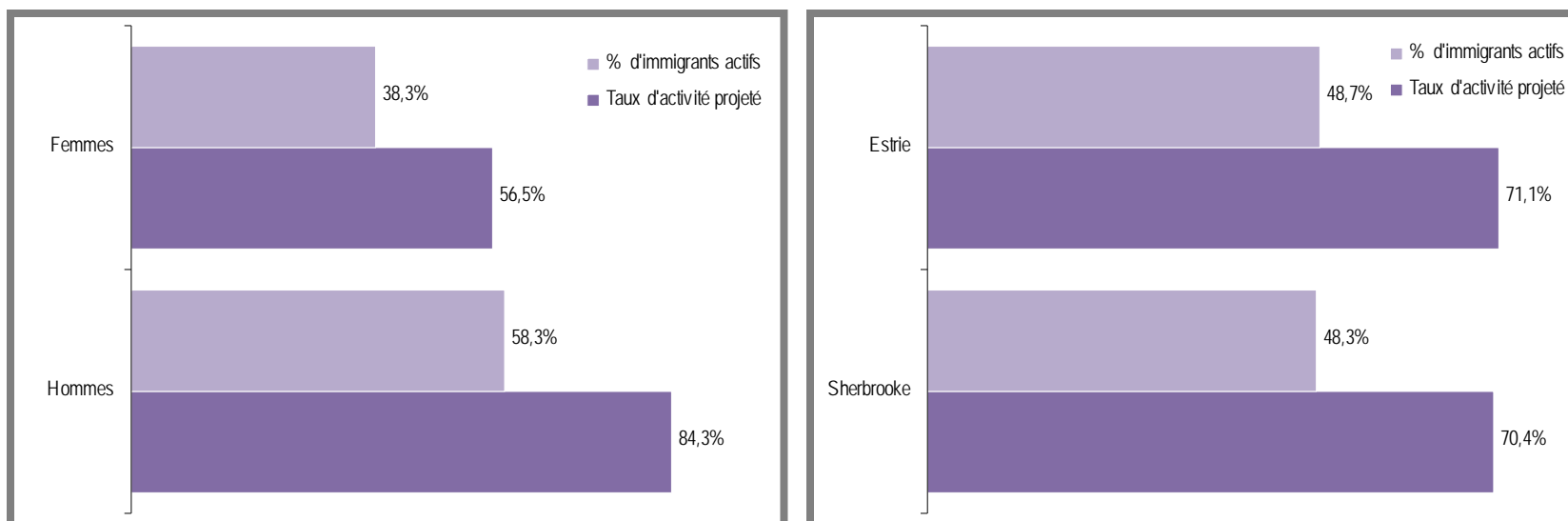
²¹ Scolarité déclarée lors de l'admission.

3.2.10 Proportion des immigrants actifs²²

La moitié de la population immigrante a l'intention d'intégrer le marché du travail, soit 48,7 % en Estrie et 48,3 % à Sherbrooke. Le taux d'activité projeté²³, quant à lui, est également semblable en Estrie (71,1 %) et à Sherbrooke (70,4 %).

Toutefois, des différences significatives sont observables selon le sexe. En effet, la proportion du nombre d'immigrants qui ont l'intention d'intégrer le marché du travail ainsi que le taux d'activité projeté sont plus élevés chez les hommes que chez les femmes.

Figure 3.2.10 - Proportion des immigrants actifs



Source : Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Direction de la recherche et de l'analyse prospective.

²² Selon les intentions d'intégrer le marché du travail lors de la sélection ou de l'admission.

²³ Taux d'activités projeté : proportion des immigrants comptant se joindre à la population active par rapport aux immigrants âgés de 15 ans et plus.

3.2.11 Population immigrante selon la connaissance du français et de l'anglais lors de l'admission des immigrants en Estrie

Lors de l'admission, 90,2 % de la population immigrante estrienne connaît le français. De ce nombre, 41,2 % des individus comprennent et parlent uniquement cette langue alors que 48,9 % sont bilingues. À cet égard, les hommes (53,6 %) sont un peu plus nombreux que les femmes (44,3 %) à connaître le français et l'anglais.

Au cours des 10 dernières années, la part de la population qui connaît le français seulement a augmenté, passant de 34,2 % en 1996 à 41,2 % en 2006 contrairement à celle qui connaît l'anglais seulement (de 11,2 % à 7,0 %).

Tableau 3.2.11 – Connaissance du français et de l'anglais lors de l'admission des immigrants en Estrie

Années		Total	Hommes	Femmes
2006	n=	13 535	6 745	6 790
Connaissant le français	%	90,2	91,2	89,1
Français seulement	%	41,2	37,6	44,8
Français et anglais	%	48,9	53,6	44,3
Anglais seulement	%	7,0	6,4	7,6
Ni français ni anglais	%	2,8	2,3	3,2
2001	n=	9 970	4 930	5 040
Connaissant le français	%	87,4	89,1	85,6
Français seulement	%	36,1	32,5	39,6
Français et anglais	%	51,3	56,7	46,0
Anglais seulement	%	9,4	8,1	10,7
Ni français ni anglais	%	3,2	2,8	3,6
1996	n=	9 360	4 805	4 555
Connaissant le français	%	86,1	89,3	83,0
Français seulement	%	34,2	33,2	35,5
Français et anglais	%	51,9	56,1	47,5
Anglais seulement	%	11,2	9,2	13,3
Ni français ni anglais	%	2,7	1,6	3,6

Source : Statistique Canada, Recensements 1996, 2001 et 2006. Compilations spéciales du MICC.

4. INVENTAIRE ET DESCRIPTION DES POLITIQUES PUBLIQUES

4.1 L'Accord Canada-Québec²⁴

4.1.1 Contexte

- ◆ L'Accord Canada-Québec est une entente relative à l'immigration et à l'admission temporaire des aubins qui est entré en vigueur le 1^{er} avril 1991.
- ◆ Cet Accord n'est pas le premier du genre, car le Canada et le Québec disposent de telles ententes depuis 1971.
- ◆ L'article 95 de la Loi constitutionnelle de 1867 donne au gouvernement fédéral et aux provinces des pouvoirs législatifs concurrents sur l'immigration.
- ◆ Toutes les provinces ont signé un ou plusieurs accords avec le ministre, mais l'Accord Canada-Québec est de loin le plus ambitieux²⁵.

4.1.2 Généralités

- ◆ L'article 1 précise les quatre domaines traités par l'Accord :
 - ◆ La sélection des personnes qui souhaitent s'établir au Québec à titre permanent ou temporaire
 - ◆ Leur admission au Canada
 - ◆ Leur intégration à la société québécoise
 - ◆ La détermination des niveaux d'immigration à destination du Québec.
- ◆ L'article 2 introduit un objectif important pour le Québec : préserver le poids démographique du Québec au sein du Canada et assurer une intégration des immigrants dans cette province, qui soit respectueuse de son caractère distinct.

²⁴ Citations intégrales ou quasi intégrales de l'Accord Canada-Québec, Division du droit et du gouvernement, Bibliothèque du Parlement, Service d'information et de recherche parlementaires, révisé en octobre 2008.

²⁵ Chaque autre province et le Yukon ont passé un ou plusieurs accords avec le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Tous, sauf le Québec, disposent donc aujourd'hui de « programmes des candidats »; ces programmes permettent aux provinces et au Yukon de choisir des candidats à la résidence permanente.

- ◆ Pour atteindre cet objectif, il a fallu charger officiellement le Québec de recommander le nombre d'immigrants qu'il souhaite accueillir, faire en sorte que le nombre des immigrants soit proportionnel à la population de la province, et charger celle-ci de tous les services d'intégration, en insistant sur les moyens offerts aux résidents permanents d'apprendre la langue française.
- ◆ Le Canada reste responsable des normes et objectifs nationaux relatifs à l'immigration, de l'admission de tous les immigrants, ainsi que de l'admission et du contrôle des visiteurs.
- ◆ Le Québec est responsable de la sélection, de l'accueil et de l'intégration des immigrants à destination du Québec, et le Canada s'engage à ne pas admettre au Québec les immigrants indépendants, ni les réfugiés qui ne répondent pas aux critères de sélection du Québec sauf en ce qui concerne l'arbitrage des revendications du statut de réfugié présentées par des personnes se trouvant déjà au Canada.

4.1.3 Niveaux d'immigration

- ◆ Dans l'Accord Canada-Québec, le Canada s'engage à permettre au Québec de recevoir un pourcentage du total des immigrants reçus au Canada égal au pourcentage de sa population par rapport à la population totale du Canada, avec le droit de dépasser ce chiffre de 5 % pour des raisons démographiques.
- ◆ De telles politiques pourraient consister à prévoir suffisamment de ressources à l'étranger afin de traiter les demandes d'immigration, notamment dans les pays francophones, et à fixer des objectifs de traitement plus élevés pour de tels bureaux.
- ◆ Le Canada continue d'établir chaque année les niveaux d'immigration en tenant compte de l'avis du Québec sur le nombre d'immigrants que ce dernier désire recevoir.
- ◆ Pour la première fois, un calendrier officiel de consultation est établi dans l'Accord, le Canada devant informer le Québec avant le 30 avril de chaque année des options à l'étude relativement aux futurs niveaux d'immigration, en les répartissant entre les diverses catégories d'immigrants.
- ◆ Le Québec, quant à lui, fera connaître au Canada avant le 30 juin de chaque année le nombre d'immigrants qu'il compte accueillir au cours de l'année ou des années à venir, en les répartissant également par catégories.

- ◆ À la suite de ce processus, en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, le ministre fédéral doit déposer un rapport annuel aux deux chambres du Parlement avant le 1er novembre si le Parlement est en session, ou dans les 30 jours suivant la reprise des travaux de l'une ou l'autre chambre. Ce rapport contiendra le détail des niveaux d'immigration pour l'année à venir.
- ◆ L'Accord oblige le Québec à accueillir un pourcentage du nombre total de réfugiés et de personnes en situation semblable qu'accueille le Canada au moins égal au pourcentage d'immigrants qu'il s'est engagé à accueillir.

4.1.4 Réunification des familles

- ◆ Les immigrants appartenant à la catégorie de la famille ne sont pas « sélectionnés » comme les autres immigrants. Dans le cas où des critères de sélection seraient souhaitables dans l'avenir, l'Accord Canada-Québec prévoit que le Canada établirait seul ces critères, tandis que le Québec serait responsable de leur application aux immigrants de cette catégorie à destination de la province.
- ◆ Le Canada s'engage à faciliter les entrevues des candidats de la catégorie de la famille, lorsque le Québec le désire, et le Québec s'engage à faire en sorte que le traitement des demandes de ces candidats se fasse dans les délais usuels.
- ◆ La loi fédérale exige que les candidats appartenant à la catégorie de la famille soient parrainés par un résident permanent ou par un citoyen canadien.
- ◆ Lorsque ces candidats sont à destination du Québec, cette province assure le suivi des engagements de parrainage et fixe les normes financières applicables aux répondants.

4.1.5 Réfugiés

- ◆ Le Canada est seul responsable du traitement des demandes d'asile présentées par des personnes se trouvant déjà au Canada.
- ◆ En ce qui concerne les réfugiés et les personnes en situation semblable sélectionnés à l'étranger, le Canada détermine qui est un réfugié et quelles sont les personnes en situation semblable, tandis que le Québec choisit ceux qui, à son avis, sont les plus à même de s'établir au Québec.

- ◆ L'Accord inclut un droit de veto explicite du Québec sur l'admission des réfugiés.
- ◆ Le Québec s'engage également à accepter un nombre approprié de réfugiés et de personnes en situation semblable sélectionnés à l'étranger.

4.1.6 Visiteurs

- ◆ Le consentement du Québec est requis avant l'admission des trois types suivants de visiteurs : les étudiants étrangers, les travailleurs temporaires étrangers, et les visiteurs étrangers venant recevoir des soins médicaux.
- ◆ Il importe de souligner que le gouvernement fédéral suit le même principe pour toutes les provinces : avant d'admettre des étrangers qui veulent étudier ou recevoir des soins médicaux dans une province donnée, il obtient d'abord le consentement de cette dernière.

4.1.7 Accueil et intégration

- ◆ Le Canada s'engage dans l'Accord Canada-Québec à se retirer des services d'accueil et d'intégration linguistique et culturelle offerts aux résidents permanents du Québec et du programme d'information et de placement à l'intention des immigrants.
- ◆ Le Canada accorde une juste compensation au Québec pour de tels services dans la mesure où ils correspondent à ceux que le Canada offre ailleurs au pays et où le Québec permet à tous les résidents permanents de la province d'y avoir accès, qu'ils aient été sélectionnés ou non par le Québec.
- ◆ Cette dernière exigence reflète le fait que la *Charte canadienne des droits et libertés* garantit la liberté de circulation et d'établissement à tous les résidents permanents du Canada.
- ◆ Tout résident permanent en provenance d'une autre province peut donc s'établir au Québec et avoir droit aux mêmes services que les immigrants sélectionnés par le Québec.
- ◆ Le Canada a seul la responsabilité des services relatifs à la citoyenneté et son droit d'offrir aux citoyens canadiens des services reliés au multiculturalisme et de promouvoir le multiculturalisme n'est nullement restreint.

4.1.8 Modalités de mise en œuvre de l'Accord

- ◆ Deux comités ont été institués pour la mise en œuvre de l'Accord, à savoir le Comité mixte et le Comité d'application :
 - ◆ Le Comité mixte se réunit au moins une fois l'an et doit notamment approuver les directives conjointes, assurer l'échange de renseignements, promouvoir des projets conjoints de recherche sur le flux migratoire et discuter des normes de parrainage établies par le Québec. En outre, il a la responsabilité de contrôler les délais de traitement des demandes des immigrants à destination du Québec, de fournir un avis sur les modifications que le Canada souhaite apporter à la définition des catégories d'immigrants ainsi qu'aux critères de non-admissibilité et d'étudier, chaque année, les services d'accueil et d'intégration offerts tant par le Canada que par le Québec. L'Accord prévoit qu'un « représentant du ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur » siège au Comité, ce qui officialise l'usage passé mais semble superflu du moment que Citoyenneté et Immigration Canada a pris en main le traitement des demandes à l'étranger.
 - ◆ Le Comité d'application se réunit au moins deux fois l'an. Il a pour mandat de coordonner l'application de l'Accord et d'en élaborer les modalités opérationnelles. Le gouvernement fédéral et le Québec font appel au Comité d'application pour discuter des modifications qu'ils souhaitent apporter à leurs politiques et à leurs lois, et pour mettre à jour les règlements et directives applicables au programme d'immigration.

4.2 Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration²⁶ par Immigration et Communautés culturelles

4.2.1 Contexte

- ◆ L'immigration est un facteur de développement et un atout pour l'avenir du Québec sur les plans démographique, économique, linguistique et socioculturel.
- ◆ La contribution de l'immigration à ces défis dépend étroitement de l'intégration et de la pleine participation des immigrants et de leurs descendants à la société québécoise.
- ◆ Le succès de l'intégration repose sur le respect, par les Québécois de toutes origines, des choix de société qui gouvernent le Québec moderne.

4.2.2 Objectifs

- ◆ Augmenter la proportion de l'immigration francophone.
- ◆ Maximiser les retombées économiques de la sélection des immigrants indépendants et de l'immigration temporaire.
- ◆ Soutenir la réunification familiale et l'adoption internationale.
- ◆ Maintenir et mieux cibler l'accueil des réfugiés.
- ◆ Accroître les volumes d'immigration en fonction des besoins et de la capacité d'accueil du Québec.

²⁶ Citations intégrales ou quasi intégrales de l'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, 1990.

4.2.3 Orientations et axes d'intervention

Orientations	Axes d'intervention
<p>ORIENTATION 1</p> <p>Le partage du français comme langue commune de la vie publique de la société québécoise.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Accroître l'accessibilité et la qualité des services d'apprentissage du français destinés aux immigrants et aux Québécois des communautés culturelles. ◆ Développer l'usage du français chez les immigrants et les Québécois des communautés culturelles.
<p>ORIENTATION 2</p> <p>Le droit et le devoir de tous les citoyens, quelle que soit leur origine, de participer et de contribuer pleinement à la vie économique, sociale, culturelle et politique du Québec.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Assurer l'accueil des nouveaux arrivants et soutenir leur première insertion socio-économique. ◆ Favoriser la régionalisation de l'immigration dans une perspective de développement régional. ◆ Soutenir l'intégration au marché du travail et assurer l'égalité en emploi pour les Québécois des communautés culturelles. ◆ Assurer l'égalité d'accès au logement pour les Québécois des communautés culturelles, notamment des minorités visibles. ◆ Soutenir l'adaptation des institutions publiques, parapubliques et privées à la réalité pluraliste.
<p>ORIENTATION 3</p> <p>L'engagement à bâtir ensemble un Québec pluraliste où les citoyens de toutes cultures et de toutes origines pourront s'identifier et être reconnus comme des Québécois à part entière.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Développer la connaissance et la compréhension de la société québécoise chez les immigrants et les Québécois des communautés. ◆ Développer la reconnaissance de la réalité pluraliste dans l'ensemble de la population. ◆ Soutenir le rapprochement des groupes qui vivent des situations d'isolement avec la majorité francophone et favoriser la résolution des tensions intercommunautaires.

4.3 Programmes de soutien et d'orientation offerts par Immigration et Communautés culturelles²⁷

4.3.1 Clientèle cible

- ◆ Les organismes à but non lucratif légalement constitués.
- ◆ Les municipalités locales ou les municipalités régionales de comté (MRC).
- ◆ Les Conférences régionales des élus (CRÉ).
- ◆ Les centres locaux de développement (CLD).

4.3.2 Objectifs

- ◆ Soutenir les actions concertées des partenaires locaux et régionaux en vue d'accroître l'apport de l'immigration au développement démographique, économique, social et culturel du Québec.
- ◆ Soutenir les organismes qui réalisent des projets structurants afin de favoriser la pleine participation des Québécois de toutes origines au développement de la société québécoise.
- ◆ Octroyer de l'aide financière pour l'apprentissage de la langue française auprès des individus qui résident au Québec, ou bénéficient d'un statut d'immigration, ou détiennent un certificat de sélection du Québec et âgés de 16 ans ou plus.

4.3.3 Moyens mis en œuvre

- ◆ Programme régional d'intégration (PRI).
- ◆ Programme Action diversité (PAD).
- ◆ Programme d'accompagnement des nouveaux arrivants (PANA).
- ◆ Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants (PAFILI).

²⁷ Programmes offerts dans toutes les régions administratives du Québec.

4.4 Programme de régionalisation offert par Immigration et Communautés culturelles²⁸

4.4.1 Clientèle cible

- ◆ Les communautés rurales.
- ◆ Les leaders politiques et économiques locaux.
- ◆ Les organismes communautaires.
- ◆ Les autres acteurs locaux et régionaux.

4.4.2 Objectifs

- ◆ Susciter et/ou soutenir l'engagement des intervenants régionaux et locaux à considérer la contribution de l'immigration dans leur stratégie de développement et à mettre en place des mesures adaptées à leurs particularités pour bénéficier de l'apport social, économique et culturel de l'immigration.
- ◆ Favoriser, par l'établissement de plans d'action adaptés aux spécificités régionales, la prise en compte de l'immigration comme enjeu de développement.

4.4.3 Moyens mis en œuvre

- ◆ Réalisation de projets porteurs conçus par le milieu qui deviennent des outils par lesquels les régions planifient leurs interventions pour faire en sorte que l'immigration contribue à leur développement économique, culturel et social.
- ◆ Conclusions d'ententes les CRÉ selon des formules variables, en fonction des particularités régionales et du degré d'avancement des régions face à l'enjeu de l'immigration.
 - ◆ Ces ententes tiennent compte des priorités du plan d'action gouvernemental et du plan d'action régional.
 - ◆ Ces ententes comprennent une variété d'objectifs visant notamment la promotion de la région et l'attraction de personnes immigrantes, le soutien à l'accès au marché du travail et au développement de l'employabilité, la francisation et le rapprochement interculturel.

²⁸ Programme offert dans toutes les régions administratives du Québec.

4.5 Politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes par la Ville de Sherbrooke²⁹

4.5.1 Objectifs

- ◆ Doter le conseil municipal et l'administration d'un outil permettant d'avoir une intervention plus intégrée dans ce domaine;
- ◆ Exercer un leadership pour favoriser chez sa population immigrante l'exercice et la jouissance d'une citoyenneté pleine et entière;
- ◆ Développer la capacité du milieu sherbrookoïse à accueillir, à intégrer et à retenir les personnes immigrantes;
- ◆ Préparer la population sherbrookoïse à vivre dans une société plus hétérogène et à l'accompagner dans cette évolution.

4.5.2 Vision de la Ville de Sherbrooke en matière d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes

- ◆ La Ville attire, accueille et intègre les personnes immigrantes en reconnaissant la richesse issue de la diversité ethnoculturelle et en la promouvant auprès de sa population.
- ◆ Elle constitue un milieu de vie où les échanges interculturels sont harmonieux et où les citoyens de toutes origines s'enrichissent mutuellement.

4.5.3 Mission de la Ville de Sherbrooke en matière d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes

- ◆ La Ville entend assurer une accessibilité à ses services, à ses emplois et aux différentes sphères de la vie municipale aux citoyens de toutes les origines et favoriser le développement d'un sentiment d'appartenance à la communauté sherbrookoïse, et ce, en collaboration avec les différents acteurs concernés.

²⁹ Citations intégrales ou quasi-intégrales de la Politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes de la Ville de Sherbrooke.

4.5.4 Rôles de la Ville de Sherbrooke

- ◆ Faciliter l'accueil et la rétention des personnes immigrantes;
- ◆ Accompagner la population immigrante dans ses projets et soutenir les initiatives émanant de cette population;
- ◆ Référer vers les autres ressources, spécialisées ou non, puisque la Ville ne peut ni ne doit répondre à toutes les demandes qui lui sont adressées. Cela sous-entend une bonne connaissance de sa part des différents acteurs composant le milieu d'accueil.

4.5.5 Orientations et axes d'intervention

Orientations	Axes d'intervention
<p>ORIENTATION 1</p> <p>Favoriser l'accès aux services municipaux à tous les citoyens issus de l'immigration</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Faire connaître à ses élus et à ses employés les vécus, besoins et attentes des citoyens issus de l'immigration. ◆ Développer un programme de sensibilisation et de formation en interculturel pour ses élus et ses employés, en collaboration avec les organisations spécialisées. ◆ Mettre en place des stratégies de communication permettant de joindre les citoyens issus de l'immigration et de leur faire connaître les services qu'elle offre et la réglementation municipale. ◆ Faciliter l'accès des services municipaux essentiels aux personnes immigrantes dont le logement, l'électricité et le transport en commun, et ce, dans la limite de ses responsabilités. ◆ Faciliter l'accès des allophones aux services municipaux. ◆ Faciliter l'accès des familles immigrantes aux programmes de loisirs, de culture, de sports et de vie communautaire, et ce, en collaboration avec les organismes reconnus par la Ville. Cela pourrait aller jusqu'à l'adaptation de ces programmes.
<p>ORIENTATION 2</p> <p>Encourager la représentativité des personnes immigrantes dans tous les secteurs d'activités municipales</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ En tant que lieu d'exercice de la démocratie, la Ville s'engage à informer la population immigrante sur les différentes formes possibles de participation civique en matière municipale. ◆ Faciliter la participation des personnes immigrantes aux différentes instances décisionnelles et consultatives municipales. ◆ Inciter les organismes reconnus par la Ville à recruter des bénévoles parmi les personnes immigrantes et promouvoir auprès de cette population le bénévolat dans ces organismes comme mode d'intégration et de réseautage.

<p>ORIENTATION 3</p> <p>Favoriser le rapprochement interculturel</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Faire connaître l'apport économique, culturel et social de l'immigration à la population sherbrookoise. ◆ Encourager la participation sous toutes ses formes des personnes immigrantes aux activités se déroulant dans leurs unités de voisinage, quartiers, districts et arrondissement et aux différents événements organisés par la Ville. ◆ Donner priorité au rapprochement interculturel entre jeunes. ◆ Encourager des initiatives favorisant le voisinage harmonieux. ◆ Jouer un rôle actif en matière d'éducation interculturelle de la population et de lutte contre la discrimination et le racisme.
<p>ORIENTATION 4</p> <p>Développer le partenariat</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Faire connaître à l'organisation municipale les différentes organisations œuvrant auprès de la population immigrante pour lui permettre de référer les demandes de services et de besoins non couverts par elle. ◆ S'associer aux différents partenaires afin de favoriser l'accès au logement pour les nouveaux arrivants, et ce, dans le respect des critères d'accessibilité aux programmes. Effectuer des représentations politiques autour du logement social. ◆ Utiliser les différents liens qu'elle possède avec le milieu des affaires pour promouvoir la main d'œuvre immigrante auprès des employeurs de la ville et de la région. ◆ Stimuler l'entrepreneuriat de la population immigrante en collaboration avec les organismes œuvrant dans ce domaine et en collaboration avec les gens d'affaires issus de l'immigration. ◆ Introduire ou renforcer la préoccupation immigrante au sein des organismes de concertation. ◆ Développer des partenariats avec le milieu institutionnel et les organisations professionnelles notamment en ce qui a trait à la francisation et à la reconnaissance des acquis et des compétences. ◆ Participer activement aux différents événements en matière d'immigration et d'intégration et, s'il y a lieu, en appuyer de nouveaux. ◆ Participer à la recherche et au développement en matière d'immigration et d'intégration et collaborer à la réflexion sur les pratiques d'adaptation des organisations professionnelles à la diversité ethnoculturelle. ◆ Montrer l'exemple par ses actions et aux autres municipalités de la région quant à l'accueil et à l'intégration des personnes immigrantes. ◆ Participer à la mise en place de mesures pour attirer davantage de personnes immigrantes.

5. INVENTAIRE ET DESCRIPTION DES INITIATIVES EN COURS

5.1 Ville de Sherbrooke

POLITIQUE D'ADMISSIBILITÉ DES ORGANISMES		
Organisme porteur : Service des sports, de la culture et de la vie communautaire (SSVC) et les six arrondissements		
Territoire visé : ville de Sherbrooke		
Durée du projet : Depuis décembre 2001		
Clientèle cible	Objectifs	Moyens mis en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Actuellement, neuf organismes offrant un soutien direct à la clientèle immigrante sont reconnus par la Ville. ◆ Un grand nombre d'organismes communautaires offrent des services à la population sherbrookoise. La clientèle immigrante y obtient également de nombreux services. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Soutenir toute initiative s'inscrivant dans la mission du SSCVC et des arrondissements, de même que toute autre activité s'inscrivant dans la mission de la Ville de Sherbrooke. ◆ Les comités ou organismes mandataires peuvent : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Bénéficier d'une subvention au fonctionnement; ◆ Faire une demande pour l'un ou l'autre des programmes de soutien; ◆ Convenir d'une entente avec le Comité exécutif ou le Conseil d'arrondissement pour la réalisation d'un mandat déterminé. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Quatre programmes d'aide financière sont en place pour les organismes admis à la Ville de Sherbrooke : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Aide financière à la vie associative; ◆ Assistance financière selon les ententes signées avec certains organismes; ◆ Programme de soutien à l'action bénévole qui appuie financièrement certains organismes dans des projets; ◆ Programme d'initiative pour l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes pour les organismes admis ◆ En plus d'un soutien financier, les organismes admis peuvent bénéficier d'un soutien logistique et un soutien professionnel selon les projets présentés ou l'aide demandée.

5.2 Partenariat gouvernemental

STRATÉGIE INTERMINISTÉRIELLE RÉGIONALE POUR L'INTÉGRATION EN EMPLOI DES PERSONNES IMMIGRANTES EN ESTRIE

Organisme porteur : Emploi-Québec Estrie, ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)

Territoire visé : Estrie

Durée du projet : De janvier 2007 à mai 2010

Clientèle cible	Objectifs	Moyens mis en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Personnes immigrantes : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Scolarisées qui sont dans une situation de sous-emploi ou sans emploi; ◆ Fonctionnelles dans la langue française et désirent demeurer en Estrie. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Lever les obstacles à l'intégration et à la rétention en emploi des personnes immigrantes sur le territoire de l'Estrie : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Une plus grande cohésion dans l'offre de service du gouvernement du Québec et de ses partenaires sur le territoire afin de créer une synergie qui entraînera des façons de faire différentes et novatrices; ◆ Une augmentation sensible de l'intégration et de la rétention en emploi des personnes immigrantes; ◆ La poursuite de la sensibilisation des employeurs et des milieux de travail de l'Estrie. ◆ Les quatre partenaires souhaitent également combler les besoins de main-d'œuvre spécialisée que connaissent plusieurs entreprises de l'Estrie. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Plusieurs actions structurantes et innovantes qui se traduisent en cinq champs d'intervention : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Insertion et maintien en emploi; ◆ Francisation – formation adaptée; ◆ Reconnaissance des acquis et des compétences; ◆ Immigrations d'affaires, travail autonome et entrepreneurship immigrant; ◆ Sensibilisation des gens d'affaires et des employeurs.

5.3 Service d'Accueil des Nouveaux Arrivants (SANA)

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES NOUVEAUX ARRIVANTS (PANA)		
Organisme porteur : SANA et ministère de l'Immigration et Communautés culturelles du Québec (MICC)		
Territoire visé : MRC du Granit		
Durée du projet : Permanent		
Clientèle cible	Objectifs	Moyens mis en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Résident permanent au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés ◆ Titulaire d'un permis de séjour temporaire en vue de l'octroi éventuel de la résidence permanente. ◆ Personne dont la demande d'asile a été approuvée. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Accompagner les nouveaux arrivants dans leurs démarches d'intégration afin qu'ils puissent devenir, le plus rapidement possible, des membres actifs de la société québécoise : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Accueil, établissement et accompagnement des nouveaux arrivants; ◆ Accueil et installation des réfugiés et des personnes protégées à titre humanitaire outre-frontières pris en charge par l'État ou faisant l'objet d'un parrainage collectif; ◆ Services offerts aux demandeurs d'asile. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Aider le nouvel arrivant à identifier globalement ses besoins en matière d'intégration sociale, culturelle, linguistique ou économique, et établir avec lui les démarches à faire auprès des organismes. ◆ Diriger le nouvel arrivant vers les ressources offertes à l'ensemble de la collectivité, notamment en matière de logement, de santé, de services sociaux, d'éducation, de consommation ou de travail. ◆ Effectuer un suivi auprès du nouvel arrivant afin de s'assurer du succès de ses démarches et lui apporter l'encouragement et le soutien nécessaires pour les poursuivre. ◆ Tenir des séances d'information sur le logement, le système d'éducation, la société québécoise ainsi que ses réalités culturelles et linguistiques, du jumelage linguistique ou d'intégration sociale ou du soutien à la recherche e logement. ◆ Tenir des séances d'information permettant au nouvel arrivant de se familiariser avec les outils et habiletés requis pour réaliser une recherche d'emploi en contexte québécois.

PROGRAMME RÉGIONAL D'INTÉGRATION (PRI)

Organisme porteur : SANA et ministère de l'Immigration et Communautés culturelles du Québec (MICC)

Territoire visé : MRC du Granit

Durée du projet : Depuis 2007

Clientèle cible	Objectifs	Moyens mis en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> ◆ La priorité est accordée à l'attraction et à l'établissement des immigrants admis dans le volet de l'immigration économique (les travailleurs qualifiés et les gens d'affaires). ◆ Toutefois, les personnes appartenant à la catégorie du regroupement familial, les réfugiés sélectionnés à l'étranger, les réfugiés reconnus et les personnes autorisées à soumettre sur place une demande de résidence permanente ne sont pas exclus. ◆ Les personnes visées doivent être des candidats à l'immigration ou des résidents permanents installés au Québec depuis moins de cinq ans. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Augmenter le nombre d'immigrants s'établissant sur le territoire de la MRC du Granit. ◆ Encourager le partage d'expertise, l'innovation et la concertation avec les partenaires du milieu, afin d'accroître la capacité des intervenants du milieu à attirer des immigrants dans leur région. ◆ Améliorer les conditions d'accueil, d'établissement et d'intégration des immigrants. ◆ Valoriser, auprès des populations des régions, l'apport économique, social et culturel de l'immigration. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Mobilisation de différents acteurs de la MRC du Granit, notamment la MRC, le CLD, Emploi Québec, la Ville de Lac-Mégantic, le MICC, la Chambre de commerce Région de Mégantic, ainsi que les acteurs provenant des secteurs de l'éducation, de la santé et les entreprises privées. ◆ Création d'une table des partenaires spécifique à l'immigration. ◆ Création de sous-comités de travail pour la réalisation concrète de projets.

PROGRAMME DE MICROCRÉDIT		
Organisme porteur : SANA et la Caisse populaire Desjardins		
Territoire visé : MRC du Granit		
Durée du projet : Depuis quelques années		
Clientèle cible	Objectifs	Moyens mis en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Personnes et familles immigrantes 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Permettre aux personnes immigrantes de se procurer un bien jugé essentiel pour favoriser leur intégration : voiture, ordinateur, réfrigérateur, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Un prêt de 5 000 \$ est accordé par la Caisse populaire Desjardins au SANA. ◆ Ce prêt est sans intérêt pour le SANA. ◆ Le SANA établit une méthode de paiement avec les personnes immigrantes. ◆ La somme prêtée aux personnes immigrantes est sans intérêt.

5.4 Service d'aide aux Néo-Canadiens (SANC)

ACCUEIL ET ÉTABLISSEMENT		
Organisme porteur : SANC		
Territoire visé : ville de Sherbrooke		
Durée du projet : Permanent		
Clientèle cible	Objectifs	Moyens mis en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Personnes immigrantes 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Accueillir, informer, orienter et accompagner les réfugiés parrainés par le gouvernement dans leurs premières démarches d'établissement et d'intégration. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Prise en charge des différentes étapes de l'établissement des réfugiés : accueil au motel, recherche d'appartement, inscription aux écoles et garderies, ouverture d'un compte bancaire, première épicerie, achats de vêtement, installation du téléphone, orientation dans la ville, etc. ◆ Séance d'informations sur différentes thématiques portant sur : <ul style="list-style-type: none"> ◆ la consommation; ◆ les différents services municipaux, gouvernementaux et communautaires; ◆ la santé; ◆ le crédit; ◆ l'hiver; ◆ le système fiscal; ◆ etc.

SERVICE D'ACCÈS AU TRAVAIL POUR PERSONNES IMMIGRANTES (SATI)

Organisme porteur : SANC

Territoire visé : ville de Sherbrooke

Durée du projet : Permanent

Clientèle cible	Objectifs	Moyens mis en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Personnes immigrantes 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Appuyer et orienter la clientèle immigrante vers le marché du travail. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Plusieurs services reliés à l'emploi sont offerts : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Aide et support à la recherche d'emploi; ◆ Informations sur les différents programmes d'études; ◆ Banque d'employeurs et référence auprès des employeurs; ◆ Accompagnement chez l'employeur au besoin; ◆ Information sur les choix professionnels; ◆ Rédaction et conception du curriculum vitae et de la lettre de présentation; ◆ Centre de documentation sur place; ◆ Service Internet.

BANQUE D'INTERPRÈTES

Organisme porteur : SANC

Territoire visé : Estrie et autres régions administrative sur demande

Durée du projet : Permanent

Clientèle cible	Objectifs	Moyens mis en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Personnes immigrantes ◆ Organisations ou entreprises ayant des contacts avec des personnes immigrantes 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Permettre aux intervenants de communiquer avec leur clientèle allophone. ◆ Favoriser l'établissement d'une relation professionnel-client efficace et satisfaisante. ◆ Faciliter l'intégration des personnes immigrantes en favorisant un rapprochement mutuel entre celles-ci et les membres de la société d'accueil. ◆ Répondre adéquatement aux besoins spécifiques, et ce, dans la mesure du possible, dans la langue maternelle de la clientèle. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Desservir une vingtaine d'organismes sur une base régulière ou occasionnelle, notamment le CSSS-IUGS, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité, le Centre communautaire juridique de l'Estrie, les écoles primaires et secondaires, etc. ◆ Une banque d'interprètes en opération jour et nuit, sept jours par semaine. ◆ Accès à une trentaine de langue d'interprétation. ◆ Service de traduction de documents écrits tels que les permis de conduire, les certificats de naissance, de mariage, des dépliants d'information générale.

5.5 Actions Interculturelles de Développement et d'éducation (AIDE)

CULTIVER L'EXCELLENCE : GESTION DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE ET VALORISATION DES COMPÉTENCES DES IMMIGRANTS EN MILIEU DE TRAVAIL		
Organisme porteur : Actions interculturelles de développement et d'éducation (AIDE)		
Territoire visé : Estrie		
Durée du projet : 2 ans		
Clientèle cible	Objectifs	Moyens mis en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Personnes immigrantes en emploi et employeurs 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Comblent les lacunes qui nuisent à la rétention des personnes immigrantes en emploi en offrant aux entreprises comme aux nouveaux arrivants, des moyens adaptés à leurs besoins en milieu de travail. ◆ Viser notamment à développer, valider et implanter des modèles inédits pour aider à perfectionner les compétences des travailleurs issus de l'immigration dans leur propre milieu de travail. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Valorisation des compétences des immigrants en emploi : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Offrir aux immigrants des cours de mise à niveau des compétences d'appoint en français, en anglais, en informatique de même qu'en compétences techniques; ◆ Proposer des outils de référence pour une meilleure utilisation des compétences interculturelles, des activités publiques et des méthodes de renforcement de la culture organisationnelle dans le milieu québécois. ◆ Soutien en gestion de la diversité en entreprise : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Proposer aux entreprises de remplir un questionnaire pour faire le diagnostic de leurs pratiques de gestion de la diversité; ◆ Offrir des interventions professionnelles sur demande, du soutien à l'implantation de bonnes pratiques de gestion de la diversité, des conseils pour la gestion des conflits et des outils de référence pour une gestion optimale de la diversité culturelle en emploi.

Clientèle cible	Objectifs	Moyens mis en œuvre
		<ul style="list-style-type: none">◆ Expérimentation d'outils interculturels :<ul style="list-style-type: none">◆ Expérimenter une Charte de la diversité ou une «norme de type ISO diversité» avec les compagnies intéressées. Une Charte de la Diversité dans l'Entreprise a été développée par l'organisme et elle énonce les actions à entreprendre afin de valoriser la diversité culturelle dans le milieu de l'emploi.◆ Proposer la création de « cellules interculturelles » comprenant des Québécois et des néo-Québécois, afin de stimuler l'intégration des immigrants en milieu de travail. Il s'agit ici de créer un comité de deux à quatre personnes ayant pour mandat de veiller à l'harmonie des relations interculturelles au sein de l'entreprise.

5.6 Soutien aux Familles réfugiées et immigrantes de l'Estrie (SAFRIE)

ON EST SI DIFFÉRENT!		
Projet : Équipe du SAFRIE		
Territoire visé : Estrie		
Durée : Octobre 2007 à septembre 2008		
Clientèle cible	Objectifs	Moyens mis en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Des adolescents entre 10 et 17 ans issus de la communauté d'accueil et de la communauté immigrante. ◆ Les quartiers de Sherbrooke-Ouest et d'Ascot ont été les plus ciblés puisque ces endroits ont une plus forte concentration des personnes immigrées. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Donner à des jeunes, de la communauté d'accueil et de la communauté immigrante, l'occasion de discuter de différentes problématiques qui touchent les deux communautés. ◆ Procurer à des jeunes de la communauté immigrante et des jeunes de la communauté d'accueil, l'occasion de « construire quelque chose ensemble » et de développer ainsi des stratégies de collaboration interculturelles. ◆ Procurer aux jeunes de la communauté immigrante des activités qui leur permettent de se valoriser aux yeux de la communauté d'accueil. ◆ Permettre à des jeunes de la communauté d'accueil l'occasion de côtoyer de plus près les communautés culturelles afin de mieux comprendre les us et coutumes de certaines communautés. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Une série de rencontres destinées à aborder différentes thématiques qui préoccupent les jeunes des deux communautés ont été organisées (repas multiculturels, sorties dans la communauté, visionnement de documentaires). ◆ Rédaction d'une « vignette » (courte pièce de théâtre) qui illustre les réflexions des thématiques abordées ◆ Mise en scène des « vignettes » incluant la production de costumes et de décors. ◆ Présentation des « vignettes » sous la forme d'un spectacle. ◆ Exposition des photos interculturelles prises durant la réalisation du projet auprès de différents événements communautaires

5.7 Carrefour jeunesse-emploi de Sherbrooke

QUÉBEC PLURIEL		
Organisme porteur : Projet pilote subventionné par la Stratégie d'action jeunesse du Secrétariat à la jeunesse d'Emploi-Québec.		
Territoire ciblé : ville de Sherbrooke		
Durée du projet : de 12 semaines à 1 an.		
Clientèle cible	Objectifs	Moyens mis en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Programme offrant aux personnes immigrantes ou provenant des minorités visibles, de 16 à 35 ans, et en recherche d'emploi, la possibilité de bénéficier de l'accompagnement d'un mentor couvrant plusieurs secteurs professionnels 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Favoriser l'intégration socioprofessionnelle des personnes immigrantes et des minorités visibles. ◆ Cibler les objectifs et les attentes dans la relation mentorale. ◆ Référer, au besoin, la personne à des partenaires extérieurs afin de l'aider à compléter sa démarche d'employabilité. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Jumeler des personnes issues de communautés culturelles avec des professionnels d'au moins 10 ans d'expérience dans le même domaine afin de fournir un soutien aux candidats en l'aidant à comprendre les particularités de son métier et de sa profession ainsi que le marché du travail québécois. ◆ Former les mentors sur leur rôle et leur engagement bénévole. ◆ Préparer la personne à intégrer un emploi dans son domaine grâce à un accompagnement selon ses besoins : validation du choix de carrière, curriculum vitae, plans d'action, compréhension des différences culturelles et préparation à l'entrevue.

5.8 Fédération des Communauté Culturelles de l'Estrie

LA RELÈVE CITOYENNE : AU CŒUR DE NOS ACTIONS!

Organisme porteur : Comité Femmes de la Fédération des Communautés Culturelles de l'Estrie.

Territoire visé : Estrie

Durée du projet : de 2008 à 2011.

Clientèle cible	Objectifs	Moyens mis en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Projet triennal visant à former un groupe de 12 femmes âgées entre 15 et 35 ans afin de les préparer, les former et les guider pour s'impliquer dans les lieux décisionnels jeunesse et les activités sociales du milieu, leur permettant ainsi de concrétiser leur participation civique et de développer leur réseautage. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Susciter l'implication des jeunes femmes des communautés culturelles à la politique municipale. ◆ Développer les compétences citoyennes. ◆ Conscientiser les élus à l'importance de la présence et de la participation des jeunes immigrantes à la vie municipale. ◆ Mettre en valeur l'engagement des jeunes. ◆ Sensibiliser les décideurs à l'importance de la participation citoyenne des jeunes des communautés culturelles au sein des lieux de décision jeunesse. ◆ Faciliter l'intégration des jeunes femmes des communautés culturelles au sein des activités et comités jeunesse de la région. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Ateliers d'information sur les différentes instances décisionnelles de la région où les jeunes peuvent s'impliquer. ◆ Rédaction d'un bottin « Guide de participation citoyenne des jeunes des communautés culturelles en Estrie ». ◆ Atelier de sensibilisation sur l'importance d'intégrer les jeunes femmes des communautés culturelles au sein des lieux de décision jeunesse. ◆ Ateliers d'information sur les élections municipales. ◆ Atelier témoignage de deux jeunes femmes impliquées dans le milieu pour servir de conseillères et de modèles. ◆ Activité d'implication bénévole dans des comités et des activités du milieu. ◆ Soirée annuelle spéciale « Reconnaissance et bilan du groupe Relève citoyenne ».

5.9 Théâtre des petites lanternes

THÉÂTRE ÉTUDES RÉSEAUX RESSOURCES EMPLOI (TERRE)		
Organisme porteur : Théâtre des petites lanternes		
Territoire ciblé : ville de Sherbrooke		
Durée du projet : Depuis 2001 (quatre cohortes de femmes) et d'une durée moyenne d'un an		
Clientèle cible	Objectifs	Moyens mis en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Les femmes d'ailleurs et d'ici : <ul style="list-style-type: none"> ◆ prestataires de la Sécurité du Revenu ou non; ◆ désirant intégrer le marché du travail; ◆ ayant besoin pour y arriver de développer certaines compétences : prise de décision pour un choix professionnel clair en vue d'intégrer le marché du travail ou un retour aux études, savoir développer ses contacts avec les employeurs par des méthodes de recherche d'emploi. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Favoriser l'intégration socioprofessionnelle des femmes, immigrantes et d'ici, par le théâtre, une formation personnelle et sociale, une formation académique en français, une formation en employabilité ainsi que par des stages, le tout adapté à leurs besoins, au rythme de leur intégration ainsi qu'à la réalité du marché du travail. ◆ Briser l'isolement. ◆ Stimuler l'estime de soi en permettant aux femmes de vivre des réussites. ◆ Développer le sens des responsabilités. ◆ Favoriser le dépassement. ◆ Améliorer le statut économique de la femme immigrante. ◆ Se réaliser par un emploi, des études ou une implication dans la communauté. ◆ Rendre les femmes capables de prendre la parole pour développer leurs capacités à s'exprimer consciemment. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Création d'une pièce de théâtre sur les réalités des femmes immigrantes, présentée d'abord à leurs réseaux personnels et ensuite au grand public. ◆ Projet qui comprend cinq volets : <ul style="list-style-type: none"> ◆ le théâtre : jeux, improvisations, création, écriture et répétitions. ◆ le réseau : connaissance de soi, des autres, des différences culturelles, relations interpersonnelles, créativité à des visites et activités dans le milieu communautaire. ◆ l'employabilité : objectifs personnels et professionnels, connaissance, confiance et estime de soi, connaissance du marché du travail, orientation et choix professionnel. ◆ la formation académique : formation de base en français langue seconde, langue maternelle, communication orale et écrite. ◆ le développement personnel : autonomie, adaptation aux changements et mise en marché de soi.